



Communiqué

le 29/11/2017

Déclaration liminaire à la CNSIS du 29 novembre 2017

**Monsieur le ministre,
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,
Chers(ères) collègues,**

Le syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs techniques et spécialisés des SDIS de France a été fondé en 1975 par des sapeurs-pompiers oeuvrant dans leurs corps communaux ou départementaux de notre territoire national.

Le siège national, dont le secrétariat général fut dans un premier temps à Aix-en-Provence, puis dans le Pas-de-Calais est aujourd'hui à Arcachon en Gironde comme très peu peuvent l'ignorer. Afin d'éclaircir, s'il en est besoin, la situation de notre syndicat professionnel, ce dernier est bien doté de la personnalité morale que lui confèrent ses statuts régulièrement déposés après adoption par ses propres instances.

En conséquence de quoi, bien que désaffilié récemment, le SNSPP-PATS conserve la représentativité mesurée lors des dernières élections tant que ces dernières ne sont pas remises en cause par de nouvelles élections. Ainsi les membres élus ou désignées en commissions administratives paritaires (CAP), comités techniques (CT), comités d'hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT), au nom du SNSPP-PATS gardent leurs mandats et siègent au nom du syndicat. Les suffrages acquis par l'union au titre de ce syndicat qui lui était affilié demeurent acquis à cette union. Ces précisions étant apportées, dans la continuité de ma précédente déclaration, lors de la CNSIS du 23 juin dernier, le SNSPP-PATS continuera d'apporter son expertise et ses compétences dans tous les domaines le concernant.

S'agissant des violences et agressions dont sont victimes les sapeurs-pompiers en intervention ou dans l'exercice de leur fonction nous les condamnons de la manière la plus ferme.

Nous prenons acte du télégramme de Monsieur le ministre de l'Intérieur adressé à l'ensemble des préfets pour qu'enfin nous ayons une évaluation plus précise de l'application du protocole départemental de mars 2015 de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers.

Voici un sujet, Monsieur le président, qu'il serait bon d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine CNSIS afin d'en évaluer ensemble la portée et faire les propositions qui s'imposeront. Toutefois, sans tarder, la première action à mettre en avant serait d'obtenir l'anonymisation du sapeur-pompier déposant la plainte et de le domicilier au service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Chacun comprendra pourquoi. Cette question, Monsieur le directeur général, pourrait-elle avoir une réponse dans les meilleurs délais ?

Un des sujets de santé et qualité de vie en service et au travail, auquel nous souhaitons donner une priorité absolue, concerne les risques liés aux fumées. Il apparaît plus qu'urgent qu'un travail de fond soit mené. Travail à la fois scientifique, par la nécessité d'identifier plus précisément le mal, et aussi préventif en adoptant rapidement les

pratiques utiles à limiter les risques déjà connus, faciles à mettre en oeuvre et évoluer sans délai avec les industriels notamment ceux de l'industrie de l'habillement et des constructeurs des équipements utilisés par les sapeurs-pompiers.

Monsieur le président, je vous propose de bien vouloir créer une commission issue de la CNSIS afin qu'une recommandation de cette dernière envers les SDIS de France via les CHSCT et CATSIS prennent toute leur place dans les SDIS sur le sujet. Ce serait de nature à lever quelques tabous et ne pourrait que favoriser l'émergence de nouvelles pratiques à adopter et donner à ces instances la dimension utile à remplir l'office pour lesquelles elles ont été créées. Avec la santé et qualité de vie en service, je pense aussi aux risques psycho-sociaux dont les agents des SDIS ne sont pas épargnés loin s'en faut et pour lesquels nous devons mieux les appréhender pour mieux traiter ces drames.

C'est donc au nom du SNSPP-PATS libre et indépendant que je m'exprimerai dorénavant en restant fidèle à notre maxime : "quand je revendique, c'est pour construire".

**Monsieur le ministre,
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,
Chers(ères) collègues,
Je vous remercie.**

**Patrice BEUNARD
Président du SNSPP-PATS
Membre de la CNSIS**

«Quand je revendique c'est pour construire»

www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats.fr



SNSPP-PATS

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon